

Ministère de la culture et de la communication,
Direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France,

Ville de Roubaix,
dans le département du Nord,

Ministère de l'éducation nationale – Rectorat de l'académie de Lille – Centre de liaison de
l'enseignement et des médias d'informations.

Année scolaire 2017-2018

Appel à candidatures lancé en direction des journalistes professionnels
en vue d'une résidence-mission menée à des fins d'éducation aux médias et
à l'information et de sensibilisation à la liberté d'expression,

sur le territoire de la Ville de Roubaix,

MISSION PROPOSÉE AU (A LA) JOURNALISTE-RÉSIDENT(E):

Forte de sa première expérience de résidence-mission d'éducation aux médias, menée au cours de l'année scolaire 2016/2017, et convaincue de la pertinence de cette proposition pour les jeunes publics et les acteurs éducatifs de son territoire, **la Ville de Roubaix souhaite poursuivre son engagement en ce sens pour l'année scolaire 2017/2018 en invitant à nouveau un(e) journaliste professionnel(le) dans le respect de son indépendance.**

Afin, d'une part, de favoriser la compréhension par les acteurs éducatifs des pratiques d'information des jeunes publics qu'ils encadrent et d'autre part d'accompagner au mieux les jeunes publics dans leurs usages et questionnements, **une attention particulière sera portée au profil des journalistes dont le travail, le parcours, la démarche, questionnent, entre autres, les nouveaux médias d'informations et leurs problématiques (blogs, réseaux sociaux...).**

Ceci afin :

- d'accompagner, sur une durée de quatre mois consécutifs, une vingtaine d'équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement (enseignants, professeurs, conseillers pédagogiques...) et de l'éducatif (éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs et même parents...) afin de construire conjointement avec elles toutes sortes de processus ou plus simplement de séquences, plutôt brèves, se voulant inventives, désintimidantes, participatives, démultiplicatrices ou, à défaut, transmissibles et visant à la meilleure perception possible, par toute la jeunesse, dont ces différents professionnels ont la responsabilité ou la charge, des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression, à une connaissance et à une pratique éclairée des différents médias;

- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu’il n’y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portées et exprimées par les équipes citées;
- de proposer une mise en lien des différents espaces-temps consacrés, sur le territoire de la ville, à l’éducation aux médias, à l’information et à la liberté d’expression de pratique (que ces espaces-temps soient pré-existants ou nés au cours de la résidence) mais aussi de leurs initiateurs/animateurs et de leurs élèves/usagers/adhérents, etc;
- d’envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d’enrichir, éventuellement de requestionner sa propre démarche de journaliste;
- de venir résider, accompagné, si la chose est possible, d’un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d’informations, photoreportages, web-documentaires, blogs, etc ...) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la ville, durant la période de résidence, voire dès l’amont de celle-ci, en lieux divers.

De façon plus précise, la résidence-mission :

- s’adressera aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire du CE2 (8 ans) à l’enseignement supérieur (25 ans) ainsi qu’aux encadrants professionnels de ces jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs...voire même aux familles et aux parents.
- apportera une réponse complémentaire aux enjeux d’éducation à la citoyenneté travaillés sur le territoire de la Ville de Roubaix et aura pour objectifs :
 - de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
 - de donner à voir et à comprendre le processus de production de l’information et d’aider à son décryptage ;
 - d’encourager le développement d’une pratique consciente et responsable des différents médias et des réseaux sociaux en particulier.
- proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l’idéal, sous la forme de trois volets :
 - actions éducatives en direction des jeunes publics ;
 - actions de formation à destination des acteurs éducatifs ;
 - diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences – débats - échanges.

Pour répondre à l’ensemble de ces enjeux et objectifs, la résidence-mission fera l’objet d’un co-pilotage et portage : le service culture et le service réussite éducative de la Ville de Roubaix travailleront ainsi conjointement à sa mise en œuvre.

NOTE DE CONTEXTE

La Ville de Roubaix, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 95 000 habitants dont environ 40 % ont moins de 25 ans.

La population scolaire est répartie comme suit (ce qui n'empêchera pas la participation d'établissements scolaires privés) :

- 62 écoles publiques et privées
- 12 collèges publics et privés
- 12 lycées généraux et/ou techniques et lycées professionnels publics et privés
- 18 établissements d'enseignement supérieur

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe de séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire communal, des structures de loisirs, des associations et des instances diverses qui travaillent en direction de l'enfance et de la jeunesse en dehors du temps scolaire qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents journalistes-candidats.

Citons, sans être toutefois exhaustif :

- 10 centres sociaux
- 2 pôles jeunesse 16/25 ans (Pôle Laennec, Pôle Deschepper)
- une instance participative jeunesse : le Conseil Jeunes
- les accueils de loisirs municipaux du Service loisirs éducatifs les structures sociales et médico-sociales agissant dans le champ de la prévention (associations d'éducation et de prévention spécialisée...)

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de débat, de médiation et de construction conjointe séquences sensibles d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression.

Enfin, il peut être également pris appui en cette action fédératrice sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables des résidences-mission d'éducation artistique et culturelle déclinées sur le territoire, mais développent également pour certaines des volets touchant aux problématiques des médias et du rapport aux réseaux sociaux...et qui peuvent être particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du journaliste-résident à l'instar de ce qu'elles déploient en faveur des résidences-mission d'artistes.

Les structures culturelles sont nombreuses sur le territoire roubaisien : Médiathèque La Grand Plage, Condition Publique, Musée La Piscine, Conservatoire, Théâtre de l'Oiseau Mouche, Gymnase/CDC, Ballet du Nord, Cave aux Poètes, association ARA...

Auxquelles s'ajoutent les acteurs du livre et de la presse présents sur le territoire : librairies, maisons d'édition, radios, antennes locales de la presse quotidienne régionale ... mais aussi des acteurs du numérique : écoles d'enseignement supérieur, Plaine Images...

Enfin, pour faire plus ample connaissance avec la Ville de Roubaix, le lien suivant vous dirige sur son site Internet : <http://www.ville-roubaix.fr/>

CONDITIONS :

La durée de la mission est de l'équivalent de **4 mois à temps plein**, soient dix-sept semaines et demie, à raison de 5 jours par semaine, en toute exclusivité.

La période retenue court **de novembre 2017 à avril 2018**.

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique (rémunération du journaliste-résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de **24 000 euros maximum**.

C'est la contribution du ministère de la culture et de la communication – direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – et de la Ville de Roubaix, qui permet cet emploi.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission et un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la Ville de Roubaix. C'est également la collectivité qui prend à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, sous la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

Le journaliste-résident doit être autonome pour ses déplacements, il dispose dans l'idéal d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Si vous êtes journaliste professionnel(le), Français(e) ou Etranger(e), désireux(se) d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la Ville de Roubaix, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et d'une sensibilisation à la liberté d'expression proposée à cette jeunesse, soyez en remercié(e).

Il vous suffit alors d'adresser **pour le 26 février 2017 dernier délai**, par voie électronique uniquement à l'adresse suivante :

clearoubaix@gmail.com avec la mention « Résidence-média » dans l'objet

un dossier unique sous format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations et proposant également certaines pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées ;
- votre curriculum vitae ;
- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles des démarches professionnelles que vous avez menées et souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est

propre, si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

ANNONCE DU JOURNALISTE-RÉSIDENT RETENU

Un jury composé de représentants :

- de la Ville de Roubaix (culture / réussite éducative) ;
- de la presse quotidienne régionale ;
- de l'école supérieure de journalisme de Lille ;
- de l'audiovisuel public ;
- de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de la commune de l'académie de Lille – délégation académique à l'éducation aux médias (CLEMI)
- de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts de France ;
- de représentants d'associations et de structures culturelles, éducatives ou d'action sociale ;
- de la structure Filage, associée à ce programme.

se réunit entre le **20 mars et le 7 avril 2017**.

Le choix définitif du journaliste-résident étant **annoncé, au plus tard, le 14 avril 2017**.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresser vos courriels ou appels à:

Florène CHAMPEAU, chargée de mission jeune public - Service culture - Mairie de Roubaix
fchampeau@ville-roubaix.fr
03 59 57 32 33

Anne-Sophie BELGAID, responsable du Service réussite éducative – Mairie de Roubaix
abelgaid@ville-roubaix.fr
03 59 57 31 75

Consulter la plaquette d'information de la résidence-mission 2016/2017 :

http://www.ville-roubaix.fr/fileadmin/user_upload/3.LOISIRS/3.Culture_patrimoine/pdf/Plaquette_r%C3%A9sidence_m%C3%A9dias_Roubaix.pdf

Notice « Qu'est ce qu'une résidence-mission ? » :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-2.pdf>